

2 photos  
d'identité

# Supsanté

SOIGNEZ VOTRE AVENIR

23, rue Cortambert - 75016 Paris  
Tél. 01 569 12345 - Fax 01 569 12340

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ DÉCLARÉ AU RECTORAT DE PARIS

[www.supsante.com](http://www.supsante.com)

N° de Formation Continue: 11751601275



## Fiche d'inscription

préparation AS-AP  
2010/2011

NOM .....

Prénom ..... Date de Naissance ...../...../.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. (fixe obligatoire): ..... Tél. port. ....

E-mail .....@.....

Profession des parents: Père: .....

Mère: .....

Après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription mentionnées au verso, sollicite son inscription à:

	Stages intensifs		Formations de base : matières obligatoires			Matières complémentaires
	<b>S3</b> du 22 au 27 février 2010	<b>S6</b> du 19 au 24 avril 2010	<b>AP 1</b> 1 <sup>re</sup> formation septembre 2010 à novembre 2010	<b>AP 2</b> 2 <sup>e</sup> formation janvier 2011 à avril 2011	<b>AP 3</b> 3 <sup>e</sup> formation septembre 2010 à avril 2011	Biologie + Maths
Coût	300 €	200 €	1010 €	1010 €	1080 €	540 €
Cochez ici						

### Modalités de règlement:

#### Préparations AP1/AP2/AP3:

- 500 € à l'inscription.
- Le solde quinze jours avant la rentrée.  
**Nota :** frais annexes: seuls sont à prévoir des frais de photocopiés, documents de travail, aide-mémoire pour un montant d'environ 250 €.

#### Stages Intensifs (S3/S6):

- le montant total du stage

Sup Santé vous permet de prendre une inscription groupée (stage intensif + préparation AP1 ou AP2 ou AP3). Pour réaliser cette double inscription, il vous suffit de joindre un chèque de 650 €.

En cas d'échec au concours, cette somme sera considérée comme votre premier acompte sur le règlement de la préparation AP1 ou AP2 ou AP3.

Fait à ....., le.....

Signature

# Renseignements complémentaires

Niveau d'Études (si en terminale, précisez la série): .....

Si vous avez déjà effectué une prépa, merci de préciser le centre de formation: .....

Diplôme(s) obtenu(s): .....

## Formation envisagée

Aide Soignant

Auxiliaire de Puériculture

## Comment avez-vous connu Sup Santé ?

Par un professeur

Par une affiche Sup Santé

Par un chef d'établissement

Sur un salon d'information, lequel? .....

Par un conseiller d'orientation

Par une annonce presse (précisez le journal): .....

Par une relation personnelle

Par un mailing Sup Santé que vous avez reçu

Par une distribution à la sortie d'un concours

Par Internet, précisez :

Autres précisez : .....

• Site .....

• Moteur de recherche (Google, Yahoo...) .....

• Forum de discussions (Chat, Blog...) .....

## Conditions générales d'inscription

### INSCRIPTION

Compte tenu du nombre limité de participants par module, votre inscription est à prendre le plus rapidement possible.

Pièces à joindre pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée et signée

- Deux photos d'identité récentes

- Les frais d'inscription de 500€ (chèque à l'ordre de Sup Santé)

- La photocopie du diplôme ou de l'attestation du niveau d'étude qui dispensent de l'épreuve écrite

- Une lettre de motivation

Attention, tout dossier incomplet retardera votre inscription.

### DISPENSES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

- Le BEP Carrières Sanitaires et Sociales, le CAP petite enfance, le BEPA service aux personnes;
- Tout Bac, quelle que soit la série ou son équivalent;
- Une première année complète d'études en soins infirmiers.

### RÈGLEMENT

Le règlement complet doit être impérativement effectué aux dates fixées. Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire de l'étudiant.

### DÉSISTEMENT

**Tout cas de désistement doit être justifié et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (ex.: joindre un certificat médical en cas de maladie).**

### Préparation AP1/AP2/AP3:

- Réussite au concours d'aide Soignant ou d'auxiliaire de puériculture avant la rentrée du module: remboursement de 90 % de l'acompte.

### Autres cas:

- Désistement avant la rentrée du module: remboursement de 50 % des sommes versées.
- Désistement après la rentrée du module: aucun remboursement, **toute scolarité commencée est intégralement due.**

**Stages (S3/S6):** en cas de désistement survenant au plus tard 15 jours avant le début du stage, il est procédé au remboursement de 70 % de son montant. Passé ce délai, la totalité des sommes versées reste acquise à Sup Santé.

**Nota:** désistement sur une "inscription groupée: stage intensif + préparation AP1 ou AP2 ou AP3" :

• sur la partie "stage intensif", application de la règle générale.

• sur la partie "préparation AP1 ou AP2 ou AP3", application de la règle générale sur la somme de 650 euros moins le coût du stage.

### EXCLUSION

La direction pédagogique se réserve le droit d'exclure des étudiants en cas de comportement répréhensible ou de résultats notoirement insuffisants à l'issue des examens de contrôle du premier trimestre.

Dans ce cas, il est procédé au remboursement de 50 % de la deuxième traite.



SOIGNEZ VOTRE AVENIR